SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2024 – 19 heures 45 Mairie de MONTLEBON

Conseillers En exercice Présents Votants	19 15 18	L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle d'Honneur en Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'octobre.
Absents	04	NOCHON, Maire, pour la 3033011 d'unitaire du mois à 303516.

Date de convocation: 03/10/2024

Présents: M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme M. DUBOIS, M. K. FADIN, Mme E.

GOSATTI, Mme M-J. KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L. PUGIN, Mme C. ROGNON,

Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, M. J. ROUXBEDAT.

Excusées

représentées : Mme A. BOURNEZ (pouvoir à Mme C. LAMBERT), Mme R. DE AZEVEDO (pouvoir à

Mme E. GOSATTI), Mme L. DURAN (pouvoir à Mme M. DUBOIS).

Absente: Mme E. JULLIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme M-P. ROUGNON-GLASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 19h55. Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2024

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. A présent que le procès-verbal est validé, il pourra être affiché en mairie et mis en ligne comme la réglementation l'impose.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 212-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
01/10/2024	METAL'FORM	10 000.00 €	Remplacement tuyau PVC par inox station ultrafiltration
02/10/2024	SIGNAUX GIROD BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	469.40 €	Panneau déviation pont de Louadey

<u>Présentation du Programme de restauration de la trame verte et bleue : Sensibilis'haie</u> Intervention de Cédric JACQUET, Chargé de mission agriculture durable et forêt au PNR

Dans le cadre de l'appel à projet « Initiative biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Parc naturel régional du Doubs Horloger participe à la mise en œuvre d'un programme qui

Mairie de Montlebon 2024/00

vise à planter 20 000 arbres sur le territoire de 2020 à 2024, et étudie l'importance du rôle des haies pour la biodiversité et la préservation de la ressource en eau via une étude sociologique ainsi que de nombreuses formations et journées de sensibilisation auprès des scolaires. Ce programme, porté par la Fédération départementale des Chasseurs du Doubs est multipartenarial, il regroupe :

- La Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90
- Le Fond pour l'arbre
- La Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie
- Bio Bourgogne Franche-Comté

Depuis 2020, près de 17 000 arbres ont été plantés sur le territoire du Parc. Les porteurs de projet peuvent être des exploitants agricoles, des collectivités ou des particuliers.

Ce programme prend en charge la totalité des plants. Le paillage ou le travail du sol est à la charge du porteur de projet.

Les plantations effectuées dans le cadre de ce projet se font essentiellement sous forme de chantiers participatifs avec la participation des établissements scolaires à proximité du chantier de plantation ou spécialisés dans l'agriculture et l'environnement (MFR des Fins, MFR de Vercel, LEAP Saint Joseph, écoles primaires communales...).

Suite à la volonté de la commune d'effectuer des plantations de haies sur leurs parcelles communales, une première carte a été élaborée par le Parc afin de proposer des localisations de plantations. Ces zonages ont été approuvés par l'équipe municipale puis seront validés par les exploitants agricoles utilisant les parcelles communales. De plus, il est nécessaire que la commune échange avec les agriculteurs afin de convenir de la mise en place des clôtures et l'entretien des futures haies. Une réunion est programmée le 18 octobre 2024 à 14h30 en mairie.

Décision modificative n°01 Budget Bois - Virements de crédits

Mme ROUGNON-GLASSON explique que le sujet est ajourné car la délibération prise lors de l'adoption de la nomenclature M57 en janvier 2023 autorise l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

20241007-01 Adhésion au Comité d'œuvres sociales Plurélya au 1er janvier 2025

Mme le Maire explique que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (art.71), en qualifiant l'action sociale de dépense obligatoire, impose à toutes les collectivités territoriales de mettre en œuvre, au bénéfice de leurs agents, des prestations d'action sociale.

La commune a confié la gestion des prestations individuelles et collectives de son personnel au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis 2010.

Il est proposé de faire évoluer les prestations d'action sociale en faveur du personnel avec pour objectif de répondre à l'évolution des besoins exprimés par les agents, de reconnaitre et valoriser les agents publics ainsi que de renforcer l'attractivité des postes municipaux.

L'action sociale serait confiée à l'organisme Plurélya, disposant d'une offre plus large de prestations en matière culturelle, de vacances et de loisirs pour améliorer les conditions matérielles des agents.

La cotisation versée annuellement est calculée sur la base du nombre d'agents bénéficiaires multiplié par le montant forfaitaire de la cotisation de 219 € par an au 1^{er} janvier 2025. Le coût sera moindre (-201 € / an) car le nombre d'agents est passé de 14 à 13.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adhérer à Plurélya, association loi 1901 à but non lucratif à compter du 1^{er} janvier 2025, pour l'application des mesures d'action sociale en faveur du personnel,
- APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle, conformément au Règlement intérieur de fonctionnement de Plurélya, calculée selon un tarif forfaitaire par agent. La commune décide de

verser une cotisation annuelle à raison de 219 € par agent, multiplié par le nombre d'agents actifs bénéficiaires.

- AUTORISE Mme le Maire à signer le bulletin d'adhésion de Plurélya,
- AUTORISE Mme le Maire à résilier le contrat avec le CNAS.

<u>20241007-02 Rénovation énergétique du groupe scolaire – Avenant n°01 lot 02 Charpente</u> Couverture Zinquerie

Mme le Maire explique que dans le cadre du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, des travaux sur lucarnes non prévus au marché sont demandés à l'entreprise LJ Toiture titulaire du lot 02 Charpente Couverture Zinguerie.

La tranche optionnelle est également intégrée dans l'avenant présenté par le maître d'œuvre.

Montant marché initial	176 675.01 € HT	212 012.01 € TTC
Montant tranche optionnelle	- 34 377.21 € HT	- 41 252.65 € TTC
Montant avenant	5 860.00 € HT	7 032.00 € TTC
Nouveau montant marché	148 157.80 € HT	177 789.36 € TTC

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE SON ACCORD pour l'avenant n°01 au marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire lot 02 Charpente Couverture Zinguerie pour 28 517.21 € HT,
- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant.

20241007-03 Rénovation énergétique du groupe scolaire - Avenant n°01 lot 04 Isolation thermique extérieure

Mme le Maire explique que dans le cadre du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, la création de la tour d'escaliers externe à l'échafaudage prévue au marché n'est plus demandée à l'entreprise Tecnibat titulaire du lot 04 Isolation thermique extérieure (décision du coordonnateur SPS). Il convient donc de prendre un avenant à ce lot.

Montant marché initial	326 217.63 € HT	391 461.16 € TTC
Montant avenant	- 5 577.84 € HT	- 6 693.41 € TTC
Nouveau montant marché	320 639.79 € HT	384 767.75 € TTC

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE SON ACCORD pour l'avenant n°01 au marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire lot 04 Isolation thermique extérieure pour 5 577.84 € HT,
- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant.

<u>20241007-04 Rénovation énergétique du groupe scolaire – Avenant n°01 lot 05 Plâtrerie Peinture</u> Plafonds

Mme le Maire explique que dans le cadre du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, des travaux prévus au marché ne sont plus demandés à l'entreprise Salvi titulaire du lot 05 Plâtrerie Peinture Plafonds.

Mairie de Montlebon 2024/00

La tranche optionnelle est également intégrée dans l'avenant présenté par le maître d'œuvre. Il convient donc de prendre un avenant à ce lot.

Montant marché initial	153 447.10 € HT	27 119.09 (TVA 20%) 981.84 € (TVA 5%)	181 548.03 € TTC
Montant tranche optionnelle	141 894.55 € HT	28 264.99 € (TVA 20%) 31.33 € (TVA 5%)	170 190.87 € TTC
Montant avenant	- 4 927.20 € HT	- 985.44 € (TVA 20%)	- 5 912.64 € TTC
Nouveau montant marché	290 414.45 € HT	54 398.64 € (TVA 20%) 1 013.17 € (TVA 5%)	345 826.26 € TTC

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE SON ACCORD pour l'avenant n°01 au marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire lot 05 Plâtrerie Peinture Plafonds pour 136 967.35 € HT,
- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant.

20241007-05 AMO aménagement quartier de la Sablière – Choix du prestataire et demande de subvention au Département du Doubs

M. Kevin FADIN explique au Conseil municipal que suite à la consultation effectuée pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du quartier de la Sablière, une négociation a été entreprise afin que l'offre corresponde au cahier des charges au niveau de la formalisation du Projet Architectural Paysager et Environnemental.

Montant tranche ferme HT	24 762.50 €
Montant tranche optionnelle HT	15 500.00 €
Montant total HT	40 262.50 €

Ce projet est éligible à subvention du Département au titre du dispositif « Assistance à maitrise d'ouvrage ». Le taux d'aide s'élève à 80% du montant HT de l'opération plafonné à 20 000 € HT.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de confier à la société CITADIA, pour un montant de 40 262.50 € HT soit 48 315.00 € TTC, la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du projet d'aménagement du quartier de la Sablière,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel, et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au tirer de son programme Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- ARRETE le plan de financement prévisionnel suivant :

Département 16 000.00 €
 Maitre d'ouvrage 24 262.50 €

- DECIDE de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives,
- DECIDE de réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- DECIDE de convier le Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation,
- DECIDE d'informer le Département de la suite qui sera donnée à l'étude (passage à l'opérationnel ou non) par délibération ou courrier du Maire.

Mairie de Montlebon 2024/00

20241007-06 Devenir de l'ancienne école de Derrière-le-Mont

M. BINETRUY explique que la commission bâtiments a étudié la possibilité de céder l'ancienne école de Derrière-le-Mont.

Ce bâtiment est composé d'un sous-sol, d'un appartement d'environ 116m² au rez-de-chaussée, d'un logement à rénover au 1er étage et d'un grenier.

Un tour de table a été fait, chaque élu a pu exprimer son avis sur le sujet.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (7 POUR - 6 CONTRE - 5 ABSTENTIONS) :

- DECIDE de soumettre à la vente l'ancienne école de Derrière-le-Mont,
- DIT que les modalités de commercialisation et le prix seront étudiés lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

20241007-07 Positionnement sur le transfert de la compétence AEP à la CCVM

Mme le Maire explique qu'il convient d'acter le vote exprimé lors du précédent conseil municipal.

Pour rappel, les 3 scenarios retenus dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence AEP à la Communauté de Communes du Val de Morteau au plus tard au 1er janvier 2026 sont les suivants :

- o <u>1er scenario : Scenario A</u>: transfert de la compétence à la CCVM, exercice de la compétence par la CCVM et retrait de la CCVM des syndicats existants (compétence exercée par la CCVM en direct pour l'ensemble du territoire)
- o <u>2ème scenario : Scenario B</u> : transfert de la compétence à la CCVM, exercice de la compétence pour l'ensemble du périmètre à 1 ou 2 syndicats supra-communautaires (intégration de toutes les communes à 1 ou 2 syndicats supra-communautaires)
- o <u>3ème scenario : Scenario C</u> : transfert de la compétence à la CCVM, maintien de la CCVM au sein des syndicats existants et mise en œuvre de conventions de délégation de compétence avec les communes ne faisant pas partie d'un syndicat à ce jour (scenario mixte de gestion par syndicat(s) et conventions de délégation aux communes).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (15 POUR – 3 CONTRE) :

OPTE pour le 3ème scenario - scenario C: transfert de la compétence à la CCVM, maintien de la CCVM au sein des syndicats existants et mise en œuvre de conventions de délégation de compétence avec les communes ne faisant pas partie d'un syndicat à ce jour (scenario mixte de gestion par syndicat(s) et conventions de délégation aux communes).

20241007-08 Demande de subvention de l'AFM Téléthon

Cette demande de subvention arrivant tardivement et non budgétisée, Mme le Maire fait état de la participation de la commune de Montlebon sur un stand dont les bénéfices seront reversés au Téléthon et de la mise à disposition du personnel communal pour le montage et démontage.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- REFUSE l'octroi d'une subvention à l'AFM Téléthon.

Questions diverses

- Pont de Louadey: après avis de la Cerema et des services de l'Etat, il a été demandé à la commune d'interdire l'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et d'alterner la circulation sur ce pont. Une visite sur site avec les services de la Cerema est fixée le 22 octobre prochain afin de trouver une alternative à la déviation mise en place (pont provisoire ou autres...).
- L'ensemble du Club du 3ème âge est vivement remercié pour les décorations fabriquées dans le cadre d'octobre rose.
- Dates à retenir :

Commissions:

o 14/10 - 19h00 : commission urbanisme

o 15/10 - 20h00 : commission communication

CCVM:

o 30/10 – 17h30 mairie Morteau : COPIL sur le transfert de la compétence eau potable Divers :

- o 08/10 19h00 : octobre rose crazy pink run Place de la Halle Morteau
- o 12/10 : comice de Morteau
- 16/10 16h00 mairie de Montlebon : balade sensible avec le CPIE du Haut-Doubs (coupon réponse à retourner)
- 26/10 11h00 salle des fêtes Fuans : inauguration interconnexion plateau des Combes Haute-Loue
- o 05/11 17h30 : conseils d'école
- o 09/11: AG des maires ruraux Sancey-le-Grand
- o 11/11 11h15: commémoration armistice 1918
- o 22/11 : Illumination du sapin de Noël + chalets place des Minimes Montlebon

Prochaines réunions du Conseil municipal :

- Lundi 04 novembre à 19h45
- o Mardi 12 novembre à 19h45 (conseil municipal exceptionnel PLUI-h)

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance, Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON Le Maire, Catherine ROGNO